



Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)Mercredi 4 mai 2016

Communiqué de Nathalie Appéré et Patrick Strzoda

Selon les modalités habituelles de mise à disposition de la salle de la Cité, une convention a été signée ce matin entre la Ville de Rennes et l'organisation syndicale Solidaires.

Cette convention porte sur une durée de sept jours.

Les signataires se sont engagés à un strict respect du règlement intérieur de la salle, pour assurer la sécurité des participants et du bâtiment, et aussi la tranquillité publique pour le quartier.

En parallèle, la Préfecture a rappelé l'ensemble des règles relatives à l'organisation de manifestations, et notamment l'impossibilité, pour des raisons évidentes de sécurité, d'organiser des défilés dans l'hypercentre.

La signature de cette convention, dans le cadre d'un dialogue constant, notamment avec les organisations syndicales, participe d'une volonté conjointe de l'État et de la Ville de Rennes de garantir la sécurité des Rennais, permettre une fréquentation normale du centre-ville et de ses commerces, et d'enrayer le cycle des violences.

Nathalie Appéré**Patrick Strzoda**
